

## Assistant médico-administratif

### Informations sur le concours

|  |                        |
|--|------------------------|
| Publié le :                                    | 11-06-2025             |
| Filière :                                      | Filière administrative |
| Catégorie :                                    | B                      |
| Type(s) de concours :                          | Sur épreuves           |
| Voie(s) d'accès :                              | Interne                |
| Nombre de postes offerts par l'établissement : | 7                      |
| Date du concours :                             | 15-11-2025             |
| A propos du poste :                            |                        |

Les épreuves se dérouleront à partir de novembre 2025.

Le concours interne sur épreuves comporte des épreuves d'admissibilité et d'admission.

Les épreuves d'admissibilité sont constituées de deux épreuves écrite notées chacune de 0 à 20.

1°) Une épreuve écrite de cas pratique avec mise en situation s'appuyant sur un dossier documentaire remis au candidat, de dix à vingt pages, comportant des données administratives et médicales relatives aux patients. Le dossier doit relever d'une problématique relevant du programme mentionné au 3 de l'annexe I (durée 3 heures ; coefficient 3).

Ce dossier comportera plusieurs questions, dont la définition des termes médicaux d'usage courant placés dans un contexte professionnel, précédées d'une présentation détaillée des attentes du jury, destinée à mettre le candidat en situation de travail.

2°) Une épreuve constituée d'une série de cinq à huit questions à réponse courte portant sur le programme mentionné au 1 et 2 de l'annexe I (durée 3 heures ; coefficient 2)

L'épreuve d'admission

Après une présentation succincte par le candidat de son parcours professionnel et de sa formation, cette épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à connaître les acquis de son expérience professionnelle et, notamment, ses connaissances administratives générales ainsi que ses connaissances techniques. Cet entretien permet aussi au jury d'apprécier les motivations et l'aptitude du candidat à exercer les missions dévolues à un assistant médico-

administratif dans la branche « secrétariat médical » (durée : 30 minutes dont 10 minutes de présentation ; coefficient 4)

Seul l'entretien avec le jury donne lieu de notation. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience n'est pas noté.

Cette épreuve est notée de 0 à 20 et est multipliée par le coefficient correspondant.

Ne peuvent être déclarés admis les candidats ayant obtenu une note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admission.

Les candidats ayant obtenu pour l'ensemble des épreuves d'admissibilité et d'admission un total de points fixé par le jury - qui ne peut être inférieur à 90 sur 180 - pourront seuls être déclarés admis.

Le jury établit par ordre de mérite la liste des candidats déclarés admis et peut proposer une liste complémentaire.

## Informations sur l'établissement

Nom : EPS DE VILLE EVRARD

Ville : 93330 Neuilly-sur-Marne

Site Web : <https://www.eps-ville-evrard.fr/>

## Pour candidater

Date limite de candidature : 06-10-2025

Conditions de candidature :

Cet examen est ouvert aux candidats justifiant de 4 ans de services publics au 1er janvier 2025.

Pièces à fournir :

Les candidats doivent fournir en 4 exemplaires, les pièces suivantes :

- Lettre de candidature,
- Curriculum vitae détaillé,
- Photocopie de la carte nationale d'identité recto-verso ou passeport, (en cours de validité),
- Etat signalétique justifiant 4 ans de services publics,
- Dossier d'inscription à complété – Annexe 1,
- Dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) – Annexe 2.

Mail pour l'envoi des candidatures : drh-concours@epsve.fr

Adresse postale pour l'envoi des candidatures : EPS Ville Evrard

Bureau des concours

202 avenue Jean Jaurès

93330 Neuilly sur Marne